

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
18 SEPTEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
30 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	29
Votants :	36

L'an deux mille dix-neuf,
le 24 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°130-2019 – SOLIDARITES – AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE UNIFIE POUR L'ESPACE
AUTONOMIE EST MORBIHAN**

M. Christian DROUAL, Vice-président en charge des solidarités, rappelle que par délibération n° 127-2018 du 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer la convention de service unifié, qui lie le Pôle d'Excellence Territorial et Rural (PETR) du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, porteur de l'Espace Autonomie Est Morbihan (EAEM) depuis le 1^{er} janvier 2019, aux collectivités membres : les Communautés de Communes Arc Sud Bretagne, De L'Oust à Brocéliande Communauté, Ploërmel Communauté et Questembert Communauté, ainsi que les communes de Camoël, Férel et Pénestin.

Cette convention précise pour l'EAEM :

- La gouvernance
- Le fonctionnement au travers notamment du volet Ressources Humaines et Organisation
- Son mode de financement.

Toutefois, il convient d'apporter des modifications sur certains de ses articles tels que décrits ci-dessous :

Article 4.2 - Ressources humaines :

Questembert Communauté : un chargé d'accompagnement 0,90 ETP. Avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 31 janvier 2019 et avis favorable 2019 du Comité Technique

le 7 février 2019.

Ploërmel Communauté : un chargé d'accompagnement (détachement du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2022). Date : Avis favorable du comité technique le 28 novembre 2018 et avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 31 janvier 2019.

L'article 7 – Durée et date d'effet de la convention :

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2019 et sera reconduite par tacite reconduction jusqu'à la date d'échéance du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, fixée au 31 décembre 2022.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Président à :

- **SIGNER** l'avenant à la convention de service unifié jointe à la présente délibération avec le PETR du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, porteur de l'Espace Autonomie Est Morbihan.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 03/02/19
Le Président,

